

Mesures de protection

Chers parents

Les mesures de précaution que nous prenons pour la protection de vos enfants sont principalement les mesures de distanciation, le lavage fréquent des mains, ainsi que la désinfection fréquente des surfaces et l'aération des salles.

Une responsable du ministère de la santé nous a précisé que nous pouvons suivre les mêmes directives que celles des garderies qui n'exigent pas le port du masque.

Si vous le désirez, vous pouvez procurer à votre enfant un masque ou une visière de protection en lui rappelant continuellement la manière de les mettre, de les enlever et de les tenir.